



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 24/11/2021

RECYCLAGE DES FRICHES : DEUX LAUREATS DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT POUR 62 500 M2 REHABILITES

Les communes de Delle et d'Etueffont viennent d'être retenues dans le cadre de l'appel à projet "Recyclage des friches", pour un soutien de l'Etat de 1 548 982 € au total.

La reconversion des friches représentent des opportunités pour impulser une nouvelle dynamique de développement économique et d'aménagement des territoires. Elle représente un important gisement foncier dont la mobilisation et la valorisation doivent être préférées à l'artificialisation d'espaces naturels ou agricoles pour développer de nouveaux projets d'aménagement urbain. La reconversion de ce foncier déjà artificialisé contribue à la trajectoire du « zéro artificialisation nette » fixée par le Gouvernement, inscrite dans la loi Climat et Résilience d'Août 2021.

C'est pourquoi, pour impulser et soutenir une dynamique d'aménagement durable et de développement économique, le Gouvernement a créé un fonds de recyclage des friches. L'enveloppe dédiée à ce fonds, qui s'élevait initialement à 300 M€, a été revalorisée à 650 M€ au total grâce un abondement complémentaire annoncé par le premier ministre le 17 mai 2021 compte tenu du très grand succès de la première édition de ce fonds friches et des besoins exprimés par les territoires.

Ce fonds a fait l'objet d'appels à projets afin de faire émerger des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, ainsi que des projets de requalification à vocation productive.

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél.: 0384571576

 ${\it M\'el.:} pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr$

Direction du cabinet

1 rue Bartholdi 90020 Belfort CEDEX



Dans le Territoire de Belfort, deux projets ont été retenus au titre du second appel à projet :

Delle : restructuration de la friche Von Roll, portée par la Communauté de communes du Sud territoire avec l'appui opérationnel de la SEM (société d'économie mixte) Sud développement.

Montant de la subvention : 585 571 €

Surface de la friche : 32 500 m²

Ce projet vise à démolir la plupart des bâtiments, très vétustes, existants sur cette friche industrielle, afin de créer des espaces permettant l'installation d'activités industrielles et artisanales, ainsi que des logements, tout en améliorant l'écoulement de l'Allaine sur la partie ouest du site.

Etueffont : Réhabilitation de l'ancien centre APF, portée par la commune d'Etueffont

- Montant de la subvention : 963 411 €
- Surface de la friche: 30 000 m²

Favorisant la mixité générationnelle et des usages sur le site, ce projet vise à réhabiliter des locaux laissés vacants depuis 2018 par l'Association des Paralysés de France, afin d'accueillir une école, un pôle médical, 12 logements (dont 7 adaptés pour les seniors), des bureaux pour une association d'aide à domicile, un institut médico-éducatif et un arboretum.

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour limiter la consommation des espaces naturels, ainsi que favoriser la conservation de notre patrimoine industriel et l'attractivité de notre département.

Avec <u>la réhabilitation de la friche des Fonteneilles à Beaucourt</u>, portée par la CCST, lauréate du 1er appel, trois projets de recyclage des friches sont soutenus dans le département, portés par l'Etat à hauteur de 2 516 088 €.

En savoir plus

